Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601915-20260223-D_2026_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REMINIAC DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MARTIN, Maire.

Présents : Mr MARTIN Michel, Maire, M. BROUXEL Maurice, Adjoint, Mmes BENOIT Jessica, FRADIN Joëlle, ROBERT Séverine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. BOCQUET Philippe
Mme DOR Marie-Christine ayant donné son pouvoir à M. MARTIN Michel
Mr GUEHO GUILLEMOT Raphaël ayant donné son pouvoir à Mme FRADIN Joëlle

Secrétaire : M. BROUXEL Maurice

Nombre de conseillers en exercice : 08
Nombre de conseillers présents : 05
Nombre de votes : 07

Date de convocation : 16/02/2026

Réf : 2026-01
***Objet :* Travaux d'aménagement d'un Pôle Santé et d'un logement : Marché public – Avenants**

Dans le cadre du marché public lié aux travaux d'aménagement d'un Pôle Santé et d'un logement,

Suite aux modifications de travaux, en réalisation ou en suppression,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'accepter les modifications de travaux et donc les avenants nécessaires au marché comme suit :

Lot n° 2 : Démolition, Gros Œuvre et Ravalement
Ent. BENOIT, sise à Malestroit (56)
* Avenant n° 1 = 2 275.00 € H.T.
* Avenant n° 2 = 0.00 € H.T.
* Prestation totale du marché = 106 500.37 € H.T.

Le Conseil Municipal charge également le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-contre.

Le Maire
M. MARTIN

MAIRIE DE REMINIAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)